



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.119

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

ADHÉSION A L'ASSOCIATION LE GRAND SOUFFLET – ÉDITION 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission « Culture et communication » en date du 6 avril 2023 ;

Madame Lydia MÉRET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, rappelle que la collectivité est engagée depuis 2007 aux côtés de l'association Le Grand Soufflet en Ille-et-Vilaine, qui organise chaque année au mois d'octobre LE FESTIVAL DU GRAND SOUFFLET consacré à l'accordéon et aux musiques traditionnelles du monde, en collaboration avec de nombreux lieux de programmation du département dont le centre culturel de Liffré.

Une convention d'adhésion à l'association Le grand soufflet en Ille-et-Vilaine est à renouveler chaque année.

D'un montant de 450€, elle permet de bénéficier de plusieurs avantages dont :

- Une large communication sur les événements programmés dans les communes et lieux partenaires,
- L'opportunité d'apparaître au sein d'un événement bien identifié au niveau départemental et régional,
- L'accompagnement personnalisé des événements programmés.

Le spectacle proposé dans le cadre de la 28^{ème} édition du festival est un concert dessiné du groupe « Les violons barbares ».

Ce concert est programmé en coréalisation avec la commune de Saint-Aubin-du-Cormier sur les bases suivantes :

- Partage des frais de la prestation artistique à hauteur de 50% chacun,
- Partage des recettes de billetterie à hauteur de 50% chacun.

En raison des travaux de réhabilitation de l'Aquazik, le concert aura lieu à l'espace Bel Air de Saint-Aubin-du-Cormier, le samedi 14 octobre 2023 à 20h30.

Le concert sera proposé au Tarif B.

Le financement de cette action se fait dans le cadre du budget artistique de la saison 2023-2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle que proposée ;
- **APPROUVE** la répartition des frais et recettes applicables au spectacle 2023 « Les violons barbares » entre la Commune et la commune de Saint Aubin du Cormier, telle que proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ